



E.H.P.A.D. « Serge BAYLE »
Boulevard de l'Hôpital
B.P. 31
63260 AIGUEPERSE
☎ 04.73.64.40.00
☎ 01.46.52.98.89
<http://www.mr-aigueperse.com>

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU MERCREDI 20 JUIN 2022

Présents :

Mme BERGER Paula : Directeur
Mr OLLEON Denis : Médecin coordonnateur
Mme THALAMY Béatrice : Attachée d'administration hospitalière
M ; LE MOAL Pascal : Cadre supérieur de santé
Mme CORSYN Dominique : Représentant des résidents
Mme GUILLEMENOT Françoise : Représentant des résidents
Mme SISSAOUI Katia : Représentant des familles
Mme PINAULT Chantal : Représentant des familles
M. GUELON Jean-Pierre : Représentant des familles
Mme VIGNERESSE Claude : Représentant des familles
M. GRAND Guy : représentant du Conseil d'Administration
Mme MARCHIONNI Virginie : Responsable accueil
Mme TRAPEAU Amandine : Psychologue
Mme PEROL Angélique : Psychologue

Excusées :

Mme BOUCHON France : Représentant des familles
M. GADRET Alain : Représentant des familles
M. MAUBERT René : Représentant des résidents
Mme TOMASINO Martine : Représentant des résidents

Ordre du jour :

Avis :

- Examen procès-verbal du 20 avril 2022
- EPRD 2022 (document remis sur table)
- Projet d'établissement

Informations :

- Point COVID
- Difficulté de réapprovisionnement des denrées

Questions diverses

Début de séance : 11h00

Mme Berger présente ses excuses pour les délais de remise des documents et déclare la séance ouverte.

AVIS

1/ Examen du procès-verbal du 20 avril 2022

Mme Bouchon (excusée), Mme Sissaoui, M Grand demandent des modifications qui seront intégrées au prochain procès-verbal.

Me Berger invite les représentants à communiquer leurs demandes de modifications, directement à Mme Rodriguez secretariat.direction@mr-aigueperse.fr, sans attendre l'instance.

Vote : Le procès-verbal est adopté par l'ensemble des membres présents.

2/ Rapport budgétaire et financier 2022 (EPRD)

SECTION HEBERGEMENT (Arrêté des tarifs reçu le 21 avril 2022)

PREVISIONS D'ACTIVITE

Le nombre de journées proposé a été accepté, il correspond à la moyenne des 3 dernières années :

	2018	2019	2020	Moyenne des 3 dernières années
Nombre total de journées	136 996	135 677	129 966	134 213

L'exercice 2022 sera donc basé sur une prévision de 134 213 journées correspondant à un taux d'occupation de 96.01 %. La base 2021 validée par le Conseil Départemental s'élevait à 136 031 journées. Cette différence de 1818 journées en moins est à l'origine de l'augmentation du prix de journée 2022.

PRIX DE JOURNÉE

Les prix de journée ont également été retenus pour 2022 par le Conseil Départemental :

	Proportion	Application au nombres de journées	Prix 2022 demandés et validés	Prix 2021	Variation
Lits doubles	88 22.98%	30837	57.82 €	57.01 €	0.81 €
Lits simples	295 77.02%	103376	63.07 €	62.24 €	0.83 €
Soit un prix moyen 2022 de	61.86 €	(61.04€) en 2021			
Résidents - 60 ans			80.52 €	80.00 €	

L'augmentation du prix de journée liée au fonctionnement de l'établissement est de 0.83€ pour les chambres simples et 0.81€ pour les doubles.

Cette augmentation du prix de journée est uniquement liée à la baisse du nombre de journées prévisionnelles, aucun taux directeur n'a été appliqué sur les crédits ouverts sur les comptes de charges.

Le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) versé par l'ARS a été rajouté. La somme 410 969.25€ de financements complémentaires est donc ajoutée aux produits de la tarification. Le montant des recettes du groupe 1 s'élève donc à **8 713 817.54€**.

Les 2 autres groupes n'ont pas changé par rapport à l'EPRD présenté en octobre 2021.

L'EPRD est en équilibre au niveau de l'hébergement mais en raison du niveau élevé de l'inflation actuelle, les dépenses sont impactées par de fortes augmentations. De plus, le taux d'occupation réel est bien en dessous de la moyenne des 3 dernières années → 82,5 % à fin mai 2022 au lieu de 96% de moyenne.

M. Grand souligne que si le conseil départemental n'alloue pas de crédit non reconductible, comment l'établissement va-t-il faire ?

Mme Thalamy répond que c'est qu'il a été noté dans la conclusion, si l'établissement n'est pas aidé, on ne peut pas faire face.

Mme Berger pense que l'on pourra très certainement compter sur la bienveillance des autorités de tarification.

SECTION DEPENDANCE (Arrêté des tarifs reçu le 27 décembre 2021)

L'EPRD a été calculé en tenant compte de la convergence négative qui, à terme, entrainera une baisse annuelle d'environ 300 000€ par rapport au budget 2017. A noter que de 2018 à 2020 les convergences ont été compensées par l'ARS sur la section soins. La convergence 2021 n'a pas été accordée sur la section soins car l'établissement a bénéficié d'un financement de compensation par le Conseil Départemental versé directement sur la section dépendance. Dans cet EPRD, il est considéré que, pour l'exercice 2022, le montant de cette convergence va être compensé dans sa totalité sur la section soins.

Ces données font ressortir un déficit d'environ 96 000€ sur la section dépendance en espérant avoir des financements complémentaires de l'ARS. Comme pour l'hébergement, des CTI ont été rajoutés au titre de 2021 de 245 465€.

SECTION SOINS (Décision tarifaire non reçue, base prise en compte : dernière notification 2021 (reçue en mai 22))

Le Pathos Moyen Pondéré reste identique depuis la validation de 2017 soit 224.

Nous considérons dans nos prévisions que l'impact de la convergence négative soins, constatée de 2018 à 2021, continuera d'être compensée par l'ARS soit 91 189€. Les prévisions de produits qui sont réellement affectés sont de **8 232 631.21€**. La décision tarifaire 2022 n'étant pas reçue, ces montants ont vocation à être corrigés par DM lorsque les crédits 2022 seront notifiés par l'ARS.

Ces données font ressortir un déficit d'environ 734 000€ sur la section soins. Il sera réajusté en fonction des crédits réellement attribués par l'ARS, des crédits non reconductibles qui pourront être attribués et des éventuelles recettes annexes qui ne peuvent être évaluées à l'avance.

PLAN DE FINANCEMENT

Le tableau de financement prévisionnel fait ressortir un important prélèvement sur le fonds de roulement en raison d'un déficit prévisionnel de 830 000€ en exploitation en l'absence d'allocation de crédits non reconductibles.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La CAF prévisionnelle s'élève à 430 340.82€ (contre 276 780.46€ prévu à l'EPRD présenté au 31.10.2021), ce montant est dû au déficit prévisionnel présenté dans cet EPRD.

En l'état actuel, la CAF prévisionnelle ne couvre pas le remboursement du capital des emprunts.

CONCLUSION

L'EPRD de l'EHPAD d'AIGUEPERSE est présenté en section d'exploitation avec un déficit de 830 000€ toutes sections confondues (contre 961 000€ présentés en octobre 2021).

Le résultat de la section hébergement et de la section soins est lié à l'activité. Au 31 mai 2022, un taux d'occupation de 82.5 % est constaté face aux 96.01 % retenus en suivant la réglementation soit la moyenne des trois derniers exercices.

Comme en 2021, cet EPRD a été établi en tenant compte de la compensation des convergences négatives soins et dépendance par l'ARS.

Un déficit récurrent ressort sur les sections soins et dépendance. Une aide des autorités de tutelle, sous forme de crédits non reconductibles en attendant la signature du CPOM, est indispensable pour remédier à cette situation.

Une 3ème phase de campagne budgétaire des ESMS accueillant des personnes âgées a été organisée au titre de l'exercice 2021. Des CNR à hauteur de 581 207.34 € ont été annoncés par l'ARS début mai 2022 pour compenser les pertes de recettes hébergement liées à l'épidémie de Covid-19 des EHPAD sur les 9 derniers mois de l'année 2021 (558 565.22 €) et, d'autre part, compléter le financement de la prime grand-âge pour les ESMS publics intervenant auprès des personnes âgées (22 642.12 €). N'étant plus possible de passer des écritures comptables sur l'exercice 2021, ces financements seront enregistrés en produits de la tarification sur l'exercice 2022 dans la prochaine décision modificative et permettront d'améliorer le résultat comptable 2022.

Concernant les emprunts, Mme Thalamy va de nouveau consulter les banques pour essayer de renégocier le taux des emprunts. Ces démarches avaient déjà été faites en 2018, sans succès car les indemnités étaient très importantes.

M. Grand informe que les taux remontent.

Mme Berger confirme que le taux occupation préoccupe beaucoup. Un audit est en cours afin de mettre en avant la piste à explorer pour répondre au mieux aux besoins du territoire.

Dr Olleon précise qu'il y a moins de demandes pour venir en EHPAD et que certains livres ont fait du tort à toute la profession y compris aux plus vertueux.

M. Guelon demande s'il y a une offre supérieure à la demande car il y a quelque temps, c'était plus difficile de rentrer en EHPAD.

Mme Berger répond que dans les EHPAD plus petit, en effet, c'est vrai. On constate que dans un rayon de 12 km, il y a désormais près de 1.000 places. Les gens regardent si c'est proche du domicile, combien ça coûte, l'architecture, etc.

M Guelon demande si c'est une période transitoire qui se termine ?

Mme Berger répond que dans la synthèse du rapport de la cour des comptes, il est question que les EHPAD soient de plus en plus sanitaires et moins médico-social. On verra ce qu'il en saura.

Dr Olleon rajoute que les listes d'attente ont baissé partout, il est beaucoup plus difficile de trouver une place sur Clermont intramuros. A l'EHPAD d'Aigueperse, le pass sanitaire est toujours obligatoire en revanche, le self et les endroits de convivialité ont été de nouveau ouverts. Dès que les recommandations de l'ARS nous donneront le feu vert d'enlever les masques et arrêter le pass, cela sera fait.

M. Guelon indique que si l'on parle d'attractivité d'un EHPAD pour remplir des lits malgré les difficultés financières, il serait nécessaire d'avoir 2 animateurs supplémentaires afin d'avoir des animations quotidiennes dans les services et de le mettre en avant comme étant un plus à Aigueperse.

Mme Berger répond qu'en EHPAD public, on n'est pas autorisé à recruter si le poste n'est pas inscrit dans le tableau des emplois, c'est-à-dire financé, contrairement au privé. Pour autant, nous avons 3 animateurs, il est difficile de faire mieux.

Mme Pinault souligne que les résidents sont ravis de sortir de leur service même si ce n'est que dans l'enceinte de l'établissement.

M. Grand précise que sur le tableau des effectifs, il y a aucun poste d'animateur de budgétisé.

Mme Berger demande aux membres de voter l'EPRD 2022.

Vote : L'EPRD 2022 est adopté par l'ensemble des membres.

3/ Projet d'établissement

Mme Berger présente la partie rédactionnelle du mois de juin du projet d'établissement, elle demande si les membres veulent donner un avis ou repousser au mois d'octobre.

Les membres sont d'accord pour repousser l'avis du projet d'établissement aux prochaines instances d'octobre.

INFORMATION

1/ Point COVID

Dr Olleon fait un point sur la crise sanitaire et indique qu'un seul cas a été détecté au mois de mai sans conséquence. Une bonne partie des résidents est vaccinée, le problème se pose au service Monet où les résidents sont tous ensemble. Le cas d'un personnel a également été détecté sans suite.

2/ Difficulté de réapprovisionnement des denrées

Mme Marchionni indique que suite aux problèmes d'approvisionnement, plusieurs produits sont manquants comme la volaille, l'huile, la moutarde, les produits frits, la farine et le poisson. Pour pallier le manque de moutarde, on se rabat sur la vinaigrette toute prête.

M. Guelon se demande s'il faut prévenir les familles ou cela doit rester au niveau du CVS ?

Mme Berger répond qu'il est préférable de le dire aux membres CVS pour relayer l'information aux familles qui poseraient la question.

M. Guelon est étonné qu'aucune personne ne s'est encore manifestée lors des permanences du vendredi.

Mme Berger répond que c'est plutôt une bonne nouvelle, cela signifie que les résidents et leurs proches sont satisfaits de leur hébergement et ne souhaitent pas s'en plaindre, d'autant que leurs coordonnées sont bien affichées dans les services.

Questions diverses :

Mme Pinault demande, par rapport aux visites, de venir à la journée parce qu'elle mange sur place.

Dr Olleon répond que c'est assez compliqué de gérer les visites avant les horaires autorisés. On peut faire exception au cas par cas, pour une famille qui habite loin par exemple. L'organisation est très complexe.

Mme Berger ajoute que les recommandations ne le permettent pas pour l'instant.

Mme Pinault rapporte des difficultés lors d'une sortie avec sa mère.

Mme Berger demande si elle a fait remonter ces informations au cadre de santé ? Elle rappelle que **le CVS a vocation à traiter les cas généraux et non les situations individuelles** en ajoutant que lorsque les familles rencontrent une difficulté au sein du service, la pratique appropriée est de la signaler auprès de l'infirmière ou/et du cadre de l'unité afin qu'il soit possible de mettre en place, rapidement, des mesures correctives appropriées.

M. Le Moal répond que pour les exceptions, on peut toujours s'arranger mais avec 316 situations de résidents à gérer, on peut être rapidement en difficulté. Il rappelle que les exceptions sont toujours compliquées à gérer surtout avec le pass-sanitaire.

Autres questions :

M. Guelon a bien noté des difficultés pour l'envoi des convocations entre la date limite et avoir les chiffres au plus juste pour le budget. Pour le projet d'établissement, le mieux est de décaler d'un trimestre.

Mme Berger demande de signaler directement à Marie-Christine de tout ce qui relève de l'orthographe, ou d'autres erreurs évidentes pour ne pas alourdir la prochaine réunion.

Afin d'apporter des améliorations, M. Guelon demande que pour être efficaces, ces réunions doivent être précédées de réunions informelles entre membres afin de préparer les questions diverses prévues à l'ordre du jour. D'où l'importance, à l'avenir, de prévoir à l'avance ces dates de réunions officielles.

Mme Thalamy indique que l'on connaît approximativement les dates.

Mme Berger ajoute qu'il y a 3 grandes dates à retenir pour vos travaux préparatoires : les 15 derniers jours d'avril, les 15 derniers jours de juin et les 15 derniers jours d'octobre.

M. Guelon indique qu'il est important de choisir une heure de réunion qui permette aux membres d'être libre à temps pour déjeuner et voudrait remercier Marie-Christine et Virginie pour leur réactivité dans la bonne humeur. Ils ont la chance d'avoir des membres motivés. Il demande à Katia Sissaoui de prendre la parole pour connaître l'évolution des points évoqués lors du dernier CVS.

Mme Sissaoui indique que M. Gadret a adressé quelques demandes, à savoir d'appliquer la planification des projets, leurs exécutions. Elle souhaite connaître l'évolution des projets en cours :

- 1- Remonter les modifications du nouveau contrat de séjour aux familles selon le PV 19/10/21) → une annexe au contrat de séjour est en cours

- 2- Identification du personnel sur les tenues avec des codes couleurs (demande de Mme Tomasino) → Les tenues servent à les identifier ; Mme Thalamy indique que pour les tenues, il y a déjà un liseré sur les tenues des aides-soignantes et des ASH. Elles ne sont pas différenciées alors que les infirmières, oui.
- 3- Solliciter les membres des associations pour permettre d'accéder aux extérieurs → Ce sont les membres VMEH qui étaient invités lors de la dernière réunion mais ils ne sont que 2. Leurs coordonnées sont indiquées sur le contrat de séjour.
- 4- Quelles sont les limites à donner aux bénévoles → Ils interviennent avec l'accord du résident. Si des personnes extérieures veulent s'investir, ne pas hésiter à les envoyer auprès de VMEH.
- 5- Choix des lits en essais → des essais sont de nouveau en cours car le lit tel qu'il était présenté ne convenait pas.
- 6- Tutorats pour les nouveaux résidents (lors de la commission d'animation) → le travail est en cours de réalisation, on va commencer en septembre/octobre. Dans 1^{er} temps, on pensait associer l'application de cette nouvelle procédure avec le logiciel de soins mais celui-ci n'est pas encore en service. (Dr Olleon ajoute qu'en parallèle, mise en place de l'accueil des nouveaux professionnels, avec rappels notamment sur le secret professionnel et l'éthique.
- 7- Marquage au sol pour palier au ralentisseurs → la priorité est que les résidents aient accès au parc. Dans un 1^{er} temps : remise des pavés afin que les fauteuils roulants puissent rouler. Dans un 2^{ème} temps : aplanir les trottoirs ainsi que la mise en place du mobilier extérieur par les services techniques. Le marquage se fera ultérieurement.

M. Guelon demande pourquoi les portes ne sont pas encore fermées dans les cours intérieures. M. Le Moal répond qu'elles ne sont pas encore opérationnelles, il y a un problème de verrouillage. Le coté (vers la blanchisserie) ne sera pas fermé la journée car cela dépend des flux de circulation la journée

Mme Sissaoui indique qu'il était question de mettre des tonnelles réfrigérées. Thalamy répond qu'en effet, l'établissement a répondu à un appel à projet pour l'achat de tonnelles dans le cadre de prendre soin du soignant et les résidents pourraient en profiter également.

M. Guelon informe que pour aplanir les trottoirs, il a trouvé 4 seuils, ce sont des rampes d'accès en aluminium à 29.90€. Mme Thalamy indique que les services techniques ont programmé cette tâche. M. Le Moal ajoute qu'il est très sollicité, en conséquence il doit prioriser le travail mais n'hésitez pas à le solliciter.

Mme Berger indique que l'on veut travailler sur la possibilité d'avoir une revue interne avec les sujets du moment pour valoriser l'établissement. M. Guelon souligne qu'un support d'informations simple et rapide est très important. M. Le Moal ajoute qu'il faut trouver un dispositif qui permet d'avoir des informations ainsi que la fréquence.

Mme Thalamy indique qu'elle a participé à la commission des repas. Il a été remonté que le pain du dimanche était bien meilleur que celui de la semaine donc il a été étendu à toute la semaine. On essaye de faire le maximum malgré un budget limité.

Dr Olleon peut faire un point info/santé sur ce support notamment sur des sujets demandés à adresser à : d.olleon@mr-aigueperse.fr.

Monsieur le Président clôt la séance à 12h45 en remerciant les membres présents.

A. Aigueperse, le 7/9/2022

Le Président,

Jean-Pierre GUELON



Le directeur,

Paula BERGER

